

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

Séance du 15 Mars 2016

Délibération n°10 – 2016 relative à l'autoévaluation HCERES sur les champs de formation

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les champs de formation ci-dessous qui seront soumis à l'autoévaluation HCERES :

- Biologie, agro-sciences, environnement
- Sciences, technologie, ingénierie
- Santé et Sport
- Droit, Economie, Gestion
- Arts, lettres, langues, sciences humaines

Membres avant voix délibérative

Membres statutaires	30	Membres présents	9
Membres en exercice	31	Membres représentés	7
Majorité absolue	16		
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


Visa du Président
Gilles BAILLAT


Document en annexe au présent extrait : Champs de formation

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 21-03-2016

Document mis en ligne le : 21-03-2016